



### Légende: PAG

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

HAB-1	Zone d'habitation 1	ECC-1	Zone d'activités économiques communale type 1
HAB-2	Zone d'habitation 2	ECC-2	Zone d'activités économiques communale type 2
MIX-u	Zone mixte urbaine	ECC-3	Zone d'activités économiques régionale
MIX-r	Zone mixte villageoise	ECC-n	Zone d'activités économiques nationale
MIX-r	Zone mixte rurale	JAR	Zone de jardins familiaux
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics	SPEC-E	Zone spéciale - Rue d'Esch
BEP-1	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type 1	SPEC-M	Zone spéciale - Minist-Kompost
REC	Zone de sport et de loisir	SPEC-S	Zone spéciale - station-service
		SPEC-F	Zone spéciale Foetz

**PAP, NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

COB max.	CUS max.	DL max.	COB min.	CUS min.	DL min.
COB max.	CUS max.	DL max.	COB min.	CUS min.	DL min.

**Zone verte**

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (1)	VERD	Zone de verdure

**Zones superposées**

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif	Couleur pour projets routiers
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées
Zone d'aménagement différé	Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées
Zone de servitude "urbanisation"	Secteur protégé de type "environnement construit" - C
AB	Servitude "urbanisation - anti-bruit"
CE	Servitude "urbanisation - cours d'eau"
EN	Servitude "urbanisation - éléments naturels"
HT	Servitude "urbanisation - haute tension"
IP	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
IR	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
B	Servitude "urbanisation - bord"
TI	Servitude "urbanisation - zone tampon"
ZH	Servitude "urbanisation - zone humide"

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:**

à l'aménagement du territoire	à la protection des sites et monuments nationaux
Plans directeurs sectoriels (projet 2019) (1)	Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)
à la protection de la nature et des ressources "protégées"	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (5)
Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1)	à la gestion de l'eau
Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2)	Zone inondable - HQ10 (6)
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones naturelles" (3)	Zone inondable - HQ100 (6)
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale" (3)	Zone inondable - HQ extrême (6)

**Indications complémentaires (à titre indicatif)**

Biotope protégé (révisé non exhaustif) (8)	Conduites électriques aériennes (9)
Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (révisé non exhaustif) (7)	Réseau du SES (11)
Stades de reproduction et aires de repos d'espèces intégrément protégées (Art. 21) (révisé non exhaustif) (7)	
Cimetière (10)	
Cours d'eau / Eaux stagnantes (12)	
Courbes de niveau, équidistance 5 m (13)	
Autroute (14)	

**Limite de la commune**

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie  
Plan cadastral numéroté (PCN) - Exercice 2016

(1) MDO - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature  
Zones protégées d'intérêt national (réseau naturel et réseau forestier intégré) conformément à la loi du 18 juillet 2015 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

(2) MDO - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature  
Zones protégées par une zone plus naturelle pour l'ensemble de la région (PRLN) de 2017 en vue de l'obtention de la zone de protection d'intérêt national.

(3) MDO - Environnement, Zones Naturelles 2000, 2015  
Réseau Natura 2000 - "Zones naturelles" (3)

(4) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (MOSN) de l'Art de 1914-1918, arrêté du 19/08/2018

(5) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (MOSN) de l'Art de 1914-1918, arrêté du 19/08/2018

(6) Loi royale du 15 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17  
Cahiers des dangers protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures août 2015  
Les Indicateurs Régionaux, Zonenplan 2017

(7) Structures et surfaces soustraites aux dispositions de l'article 17 et de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2015 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Décret (Bulle), 2019

(8) Base de données TopoCartographie (BDL) / IGN - ACT - Logis 2013

(9) Campagne de Buis, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2016. Réseau principal et RAR (LSDN)

(10) Règlement grand-ducal du 5 janvier 2008 relatif à l'entretien et à la gestion des cimetières (Décret pour Bénédictus)

(11) SES, 2017

(12) Règlement grand-ducal relatif à l'entretien et à la gestion des cours d'eau et des zones humides (Décret pour Bénédictus)

(13) Règlement grand-ducal relatif à l'entretien et à la gestion des courbes de niveau (Décret pour Bénédictus)

(14) Règlement grand-ducal relatif à l'entretien et à la gestion des routes nationales (Décret pour Bénédictus)

## Commune de Mondercange

### MONDERCANGE

# Plan d'aménagement général

vote du conseil communal (octobre 2020)